
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 8)

ENTRE :

LES HABITATIONS ENTOURAGES INC.;
(ci-après l' « Entrepreneur »)

c.

MARTIN GAUDREAU & MARGARETTE DUME
;
(ci-après les « Bénéficiaires »)

et

GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (GCR) ;
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S26-041202

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que l'Entrepreneur se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 21 mai 2026



Sophia Alonso
Greffière adjointe